



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note de gestion du 23 juillet 2024 modifiant

la note du 12 juillet 2024 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des MTECT

NOR : TREK2420757N

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)

Service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines

Sous-direction du pilotage des rémunérations, des effectifs et de la masse salariale

Bureau de la politique de la rémunération

Pour attribution ou information : liste des destinataires <i>in fine</i>	
Résumé : Procédure d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents des MTECT affectés en administration centrale ou en service déconcentré.	
Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles	Domaine : Administration
Mots clés liste fermée : Fonction Publique	Mots clés libres : régime indemnitaire, RIFSEEP, agents du MTECT
Textes de référence : - Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État - Circulaire DGAFP/DB du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (RDFF1427139C)	
<u>Note de gestion abrogée :</u>	
Date de mise en application : A compter du 1^{er} janvier 2024	
Pièces annexes : 1 annexe	
N° d'homologation Cerfa :	
Publication au bulletin officiel ministériel	

Les annexes 6 de la note de gestion du 12 juillet relative à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des MTECT (TREK2419254N) concernant les officiers de port et les officiers de port adjoints sont supprimées et remplacées par l'annexe à la présente note.

* *
*

Toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de ces dispositions sera transmise au bureau des politiques de rémunération (DRH/PREMS/BDPR : bdpr.premis.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

La présente note de gestion est publiée au bulletin officiel ministériel.

Pour les ministres et par délégation
Le directeur des ressources humaines

signé

Jacques CLEMENT

Pour le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

visé

Claude BROCARD

Liste des destinataires

Services en région :

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

Services départementaux :

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon)
- Directions de la mer (DM)
- Service des affaires maritimes (SAM)
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Services interrégionaux :

- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

Services à compétences nationales non rattachés à une direction générale

- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Armement des phares et balises (APB)

Directions générales d'administration centrale du pôle ministériel :

- Bureau des cabinets
- Commissariat général au développement durable (CGDD)
- Délégation à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)
- Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- Direction générale de l'aviation civile (DGAC)
- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
- Direction générale des affaires des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)
- Direction générale des infrastructures, de transports et des mobilités (DGITM)
- Inspection générale de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Copie pour information :

- Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
- Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse
- Ministère de l'intérieur et des outre-mer
- Ministère de la culture
- Ministère de la justice
- Ministère de la santé et de la prévention
- Ministère de la transformation et de la fonction publiques
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- Ministère des armées
- Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Agence nationale du contrôle du logement social (ANCOLS)
- Agences de l'eau
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)

- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Météo-France (MF)
- Office française pour la Biodiversité (OFB)
- Parcs nationaux de France
- Université Gustave Eiffel (UGE)
- Voies navigables de France (VNF)
- Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD – Ministère de l'Intérieur et des outre-mer)
- SG/DRH/CRHAC
- SG/DRH/D
- SG/DRH/P/DSNUM
- Centre interministériel de gestion des IPEF (CEIGIPEF)
- Centre ministériel de gestion des personnels (CMGP)

Annexe modifiant, pour les officiers de port et les officiers de port adjoints, l'annexe 6 de la note de gestion du 12 juillet relative à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents des MTECT (TREK2419254N)

G. Officier de port

Grille de groupes de fonctions

(Cf. annexe 2II Éléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Sous-groupe de fonction	Tous services
Groupe 1	1.1	- Commandant de port de Bayonne, Brest, Caen-Ouistreham, Calais, Sète et Mayotte (liste : arrêté du 15 mai 2021 - MERK2107905A sauf Bastia) - Chef du service des capitaineries de la Direction de la mer et du littoral de Corse
	1.2	- Commandant de port hors Groupe 1.1 - Adjoint des officiers de ports occupant des fonctions en Groupe 1.1 - Chargé de projet/mission à forte expertise
Groupe 2	/	- Autres fonctions d'officiers de port

(a) Socles d'IFSE

Barème toutes affectations									
groupe	Sous-groupe de fonction	Capitaine de port 2e classe CP2		Capitaine de port 1ère classe CP1		Capitaine de port en chef CPC		Capitaine de port hors classe CP HC	
		Socle	Seuil d'information pour les recrutements	Socle	Seuil d'information pour les recrutements	Socle	Seuil d'information pour les recrutements	Socle	Seuil d'information pour les recrutements
1	1.1	15 700 €	20 410 €	20 300 €	26 390 €	22 200 €	28 860 €	24 200 €	31 460 €
	1.2	15 600 €	20 280 €	19 300 €	25 090 €	19 300 €	25 090 €	20 800 €	27 040 €
2		13 700 €	17 810 €	18 300 €	23 790 €	18 300 €	23 790 €	18 300 €	23 790 €

(b) Gestion des événements de carrière

	Toutes affectations
A. Clause de réexamen	<i>cf. 2.IV.A de la note de gestion</i>
Montant cible servant au calcul du montant du réexamen de l'IFSE	700 €
B. Changement de corps ou de grade (promotion, avancement, détachement)	<i>cf. 2.IV.B de la note de gestion</i>
Emploi vers 3 ^{ème} niveau de grade (CPC vers CP HC)	3 500 €
2 ^{ème} niveau de grade vers emploi (CP1 vers CPC)	1 500 €
Emploi vers 2 ^{ème} niveau de grade (CPC vers CP1 – cf ci-dessous)	- 1 500 €
2 ^{ème} niveau de grade vers 3 ^{ème} niveau de grade (CP1 vers CP HC)	1 500 €
1 ^{er} niveau de grade vers 2 ^{ème} niveau de grade (CP2 vers CP1)	1 500 €
Entrée dans le corps (Officier de port adjoint vers Officier de port)	Néant
C. Mutation entre services de natures différentes (AC-SD)	<i>cf. 2.IV.C de la note de gestion</i>
Mutation entre Barèmes	Non applicable
D. Gestion de la mobilité des agents au sein du périmètre ministériel	<i>cf. 2.IV.D de la note de gestion</i>
Changement de groupe de fonctions ascendant	1 500 €
Changement de poste au sein d'un même groupe de fonctions	800 €

Par dérogation aux dispositions de gestion des événements de carrière ci-dessus, en cas de fin de détachement depuis un emploi fonctionnel de CPC d'un CP1, le bureau BDPR pourra être sollicité afin de définir le niveau indemnitaire de l'agent au titre de ces nouvelles fonctions.

(c) Gestion des compléments

Compléments	Toutes affectations
	<i>cf. 2.II de la note de gestion</i>
<i>Affectation à Calais</i>	4 500 €
<i>Chef du service des capitaineries à la DMLC – affectation à Mayotte</i>	3 000 €
<i>Affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	1 500 €
<i>Affectation dans un port de Corse, Bayonne, Boulogne, Brest, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Dieppe, Lorient, Nice-Villefranche, Port-la-Nouvelle, Saint-Malo, Sète, Toulon</i>	800 €
<i>Affectation géographique en Corse</i>	220 €

H. Officier de port adjoint

Grille de groupes de fonctions

(Cf. annexe 2II Éléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Tous services
1	- Commandant de port - Chef de quart STM
2	- Adjoint de commandant de port - Autres fonctions avec encadrement (*) - Responsable des marchandises dangereuses, - Responsable du suivi des déchets, - Missions de sûreté (auditeur interne, rédaction ESP/ESIP/PSP/PSIP) - Secrétaire général - Responsable d'exploitation - Adjoint chef de quart STM - Chef de quart ZMFR
3	- Autres fonctions d'officiers de port adjoints

(a) Socles d'IFSE

Barème toutes affectations								
groupe	Lieutenant de port de 2 nd classe LP2		Lieutenant de port de 1 ^{ère} classe LP1		Responsable de capitainerie RC		Lieutenant de port de classe exceptionnelle (*) LPCE	
	Socle	Seuil d'information pour les recrutements	Socle	Seuil d'information pour les recrutements	Socle	Seuil d'information pour les recrutements	Socle	Seuil d'information pour les recrutements
1	10 000 €	13 000 €	10 800 €	11 650 €	11 650 €	15 145 €	11 950 €	15 535 €
2	8 550 €	11 115 €	9 350 €	10 800 €	10 800 €	14 040 €	11 250 €	14 625 €
3	6 650 €	8 645 €	7 600 €	8 400 €	8 400 €	10 920 €	8 850 €	11 505 €

(*) Pour le grade de lieutenant de port de classe exceptionnelle, les modalités de gestion de l'IFSE prendront effet au plus tôt à la date de modification de l'arrêté du 6 décembre 2017 (TREK1726432A) et l'intégration de ce grade défini par le décret n° 2024-785 du 9 juillet 2024 modifiant le statut particulier du corps des officiers de port adjoints.

(b) Gestion des événements de carrière

	Toutes affectations
A. Clause de réexamen	cf. 2.IV.A de la note de gestion
Montant cible servant au calcul du montant du réexamen de l'IFSE	500 €
B. Changement de corps ou de grade (promotion, avancement, détachement)	cf. 2.IV.B de la note de gestion
2 ^{ème} niveau de grade ou emploi vers 3 ^{ème} niveau de grade (LP1/RC vers LPCE)	450 €
2 ^{ème} niveau de grade vers Emploi (LP1 vers RC)	450 €
Emploi vers 2 ^{ème} niveau de grade (RC vers LP1)	- 450 €
1 ^{er} niveau de grade vers 2 ^{ème} niveau de grade (LP2 vers LP1)	600 €
C. Mutation entre services de natures différentes (AC-SD)	cf. 2.IV.C de la note de gestion
Mutation entre Barèmes	Non applicable
D. Gestion de la mobilité des agents au sein du périmètre ministériel	cf. 2.IV.D de la note de gestion
Changement de groupe de fonctions ascendant	1 200 €
Changement de poste au sein d'un même groupe de fonctions	600 €

(c) Gestion des évènements de carrière

Compléments	Toutes affectations
	<i>cf. 2.II de la note de gestion</i>
<i>Affectation à Calais</i>	5 200 €
<i>Affectation à Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon</i>	1 000 €
<i>Affectation dans un port de Corse, Bayonne, Boulogne, Brest, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Dieppe, Lorient, Nice-Villefranche, Port-la-Nouvelle, Roscoff-Bloscon, Saint-Malo, Sète, Toulon</i>	800 €
<i>Affectation à Sables d'Olonne, Rochefort / Tonnav-Charente</i>	500 €
<i>Affectation à Saint-Brieuc / Le Légué, Le Tréport, Port-Vendres</i>	275 €
<i>Affectation géographique en Corse</i>	275 €



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*